



INTERNATIONAL
OIL POLLUTION
COMPENSATION
FUNDS 1971
AND 1992

FONDS INTERNATIONAUX
D'INDEMNISATION DE 1971
ET DE 1992 POUR LES
DOMMAGES DUS À LA
POLLUTION PAR LES
HYDROCARBURES

FONDOS INTERNACIONALES
DE INDEMNIZACIÓN DE
DAÑOS DEBIDOS A LA
CONTAMINACIÓN POR
HIDROCARBUROS
DE 1971 Y 1992

En bref: les réunions que les FIPOL ont tenues en mars 2001

21 mars 2001

Les 12, 13 et 15 mars 2001, les Fonds internationaux d'indemnisation de 1971 et de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (les FIPOL) ont tenu diverses réunions. Le Comité exécutif du Fonds de 1992 s'est réuni, tout comme l'a fait un Groupe de travail intersessions. Le Fonds de 1971 a tenu une réunion de son Conseil d'administration, agissant au nom de Assemblée, pour examiner les questions relevant du Comité exécutif.

Erika

Au 8 mars 2001, 4 087 demandes d'indemnisation avaient été déposées, pour un montant total de FF575 millions (£55 millions). 1 039 d'entre elles l'avaient été entre décembre 2000 et mars 2001. Quelques 2 350 demandes, s'élevant à FF214 millions (£20 millions), ont été évaluées, et ce pour un montant total de FF138 millions (£13 millions); des indemnités d'un montant total de FF54 millions (£5,2 millions) ont été versées pour 1 290 demandes.

À sa réunion de janvier 2001, le Comité exécutif avait décidé de porter le niveau des paiements du Fonds de 1992 de 50% à 60% du préjudice ou dommage effectivement subi par chaque demandeur. Étant donné l'incertitude qui persiste quant au montant total des demandes nées du sinistre de l'*Erika*, le Comité exécutif a décidé à sa réunion de mars 2001 que le niveau des paiements devrait rester fixé à 60%, mais que le Comité exécutif se prononcerait de nouveau sur le niveau des paiements à sa réunion suivante, en juin 2001.

Nissos Amorgos

Des demandes d'indemnisation d'un montant total de Bs3 751 millions (£3,6 millions) plus US\$16 millions (£10,7 millions) ont été approuvées. Après le retrait d'un certain nombre d'actions en justice, les tribunaux restent saisis de demandes représentant un montant total de US\$140 millions (£95 millions). L'on s'attend sous peu à des progrès dans ces affaires. Le Conseil d'administration a décidé de relever le niveau des paiements, en le portant de 25% à 40% des préjudices ou dommages effectivement subis par chaque demandeur, et a autorisé l'Administrateur à le porter à 70% dès que le total des risques encourus par le Fonds de 1971 serait inférieur à US\$100 millions.

Nakhodka

Au 12 mars 2001, le montant total des indemnités versées aux demandeurs s'élevait à ¥16 313 millions (£87 millions). Vu l'évolution de la situation, l'Administrateur avait décidé, en janvier 2001 - comme l'y autorisaient les organes directeurs - de porter le niveau des paiements de 70% à 80% du montant du dommage effectivement subi par chaque demandeur. Du fait de cette décision, le Fonds de 1992 a fait des paiements supplémentaires de ¥1 961 millions (£12 millions) en février 2001.

Groupe de travail

Le Groupe de travail intersessions créé par le Fonds de 1992 pour examiner le régime international d'indemnisation a tenu sa deuxième réunion pour approfondir certaines questions essentielles: les plafonds d'indemnisation, le droit du propriétaire du navire de limiter sa responsabilité, les dommages à l'environnement. Un certain nombre d'autres questions ont elles aussi été étudiées. Le Groupe de travail se réunira de nouveau durant la semaine du 25 juin 2001.

Note: Il s'agit ici d'un simple récapitulatif des sessions, et non d'un compte rendu exhaustif. On peut se procurer un compte rendu des décisions de la session auprès du Secrétariat des Fonds.

Note: This is a summary of certain aspects of the meetings held and does not reflect the meetings in full. Records of Decisions of the meetings may be obtained from the Secretariat of the IOPC Funds.